

Séance extraordinaire du 25 mars 2020



**2020-03
71**

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 25 mars 2020 à 18h40.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Aucun avis public de cette séance extraordinaire n'a été donné.

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant :

- aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos
- aux élus d'y participer par tout moyen de communication

Le maire confirme que la directrice générale et lui-même sont présents dans la salle du conseil. Il confirme également que les six (6) conseillers participent à la séance par visioconférence.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

**2020-03
72**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous

les conseillers soient présents lors de la séance;

Attendu qu'aucun avis de convocation n'a été publié;

Attendu que tous les membres du conseil sont présents;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-03
73**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - SUJETS À DISCUTER

04.01 - Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie - PPI

04.02 - Politique de développement du territoire 2016-2020

04.03 - Embauche préposé à l'entretien des espaces verts

04.04 - Embauche agent de communication

04.05 - Avis de motion et dépôt de projet de règlement #507-2020

04.06 - Raccordements pour génératrice d'urgence

04.07 - Avis de motion et dépôt de projet de règlement #508-2020

05 - VARIA

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté et d'y ajouter le sujet :

- 4.7 Délégation de pouvoir en état d'urgence

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

**2020-03
74**

04.01 - Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie - PPI

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020, une déclaration d'urgence sanitaire en raison de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe entend favoriser toute mesure raisonnable pouvant contribuer à contrer la propagation de la COVID-19 sur son territoire;

Attendu que la municipalité souhaite affirmer son soutien à sa direction générale et à l'organisation municipale dans le cadre de la mise en œuvre de ses ressources et du plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu de :

- Ratifier toute mesure visant à contrer la propagation de la COVID-19 déjà mise en œuvre à ce jour par l'organisation municipale pour et au nom de la municipalité
- Approuver le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie relié à la COVID-19, en date du 13 mars 2020, préparé par la direction générale et son équipe de l'organisation municipale

- Autoriser la Direction générale à prendre les mesures nécessaires afin de mettre en oeuvre les mesures du Plan particulier d'intervention relié à la pandémie de la COVID-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-03
75**

04.02 - Politique de développement du territoire 2016-2020

Attendu qu'une enveloppe budgétaire "locale" a été réservée pour la Municipalité La Guadeloupe, dans le cadre de la Politique de développement du territoire (2016-2020);

Attendu la demande financière déposée devant ce conseil, dans le cadre du PDT, désignée comme le projet "Parc du Moulin", laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que ce projet vise l'aménagement d'un parc dans le secteur Est de la municipalité afin d'améliorer l'offre de services et stimuler le développement résidentiel et l'arrivée de nouvelles familles;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu que la municipalité de La Guadeloupe:

- adopte le projet "Parc du Moulin"
- mandate la direction générale, comme gestionnaire du projet et personne mandatée à autoriser les dépenses
- dépose une demande formelle de support financier dans le cadre du PDT;
- accepte de couvrir 27% des coûts du projet "Parc du Moulin" soit un engagement financier municipal de 22 833\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-03
76**

04.03 - Embauche préposé à l'entretien des espaces verts

Attendu l'appel de candidature lancé par la municipalité afin de combler le poste de préposé à l'entretien des espaces verts;

Attendu la candidature reçue, d'un employé de la municipalité, qui occupe présentement le poste d'opérateur de machinerie de déneigement;

En conséquence;

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu :

- de procéder à l'embauche de M. François Poulin au poste de préposé à l'entretien des espaces verts
- la date d'entrée en fonction est fixée au 4 mai 2020
- la rémunération du salarié et ses conditions de travail sont fixées par la convention collective

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-03
77**

04.04 - Embauche agent de communication

Attendu l'appel de candidature lancé par la municipalité afin de combler le poste d'agent de communication;

Attendu la candidature reçue, d'un employé de la municipalité, qui occupe présentement le poste de direction des loisirs;

En conséquence;

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu :

- de procéder à l'embauche de Mme Émilie Larivière au poste d'agent de communication
- la date d'entrée en fonction est fixée au 30 mars 2020
- la rémunération du salarié et ses conditions de travail sont fixées par la convention collective

Adoptée à l'unanimité des conseillers

04.05 - Avis de motion et dépôt de projet de règlement #507-2020

Mme Suzanne Veilleux, conseillère au siège no 4 :

- Donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le no 507-2020
- Dépose le projet de règlement no 507-2020:
 - modifiant le règlement de taxation 502-2020 fixant le taux d'intérêt applicable sur l'arrérage de paiement de taxes et de compensations, en date du 25 mars 2020, à 0% jusqu'au 2 juillet 2020

**2020-03
78**

04.06 - Raccordements pour génératrice d'urgence

Attendu que le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'état pandémique en lien avec l'apparition de la COVID-19, et que cette pandémie amène le gouvernement du Québec à restreindre plusieurs activités jugées non essentielles;

Attendu qu'en cette période exceptionnelle, le Ministère considère que les priorités pour les responsables de l'eau potable sont de :

- Maintenir la distribution de l'eau
- Prévoir le personnel compétent
- Assurer le suivi de la qualité microbiologique de l'eau potable distribuée.

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe possède des installations électriques et un réseau de distribution d'eau potable sur son territoire;

Attendu les soumissions reçues de X-Énergie afin d'installer des branchements pour génératrice :

- À l'usine de traitement de l'eau potable, au montant de 4 825\$
- Au réservoir d'eau potable, au montant de 3 875\$
- Au deux puits, aux surpresseurs et internet secteur aréna, au montant de 6 025\$
- Au puits du relais, 14e Avenue, au montant de 4 300\$
- Au puits autobus, 8e rue Est, au montant de 3 975\$
- Au puits caisse, centre du village, au montant de 4 200\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'accepter les soumissions suivantes et d'autoriser l'installation :

- À l'usine de traitement de l'eau potable, au montant de 4 825\$
- Au réservoir d'eau potable, au montant de 3 875\$
- Au deux puits, aux surpresseurs et internet secteur aréna, au montant de 6 025\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

04.07 - Avis de motion et dépôt de projet de règlement #508-2020

M. Réal Rodrigue, conseiller au siège no 1 :

- Donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le no 508-2020
- Dépose le projet de règlement no 508-2020::
 - délégation de pouvoir de dépenses en situation de déclaration d'état d'urgence civile ou sanitaire
 - modifiant le règlement #413-2010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la municipalité et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses

05 - VARIA

Correspondance :

- Lettre Sûreté du Québec

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2020-03
79**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h20

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, dir. gén. & sec.